Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** **Bureau de la Santé des Végétaux** **Adresse** : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Dossier suivi par : Denis FERRIEU** **Tél.** : 01.41.73.48.04 **Fax.** : 01.41.73.48.40 **Réf. interne : Fiche de vie n° G 30**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8009** **Date : 19 JANVIER 2004** **Classement : ON 321**

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	- Note de service DGAL/SDPV/97 N° 8155 du 03/10/1997 point 2 Programme canadien des milieux de culture, processus d'approbation préalable et exigences en matière d'importation pour les plantes enracinées dans des milieux de culture approuvés 04/12/1996. - Note de service DGAL/SDQPV/00 N° 8128 du 17/10/2000 Directive 98-08 du 24/01/2000 "Exigences relatives à l'importation au Canada de pièces d'arrimage, palettes, caisses et autres matériaux d'emballage en bois"
Complète :	- Note de service DGAL/SDPV/95 N° 8253 du 17/10/1995 points 1 et 2 - Note de service DGAL/SDPV/97 N° 8063 du 03/04/1997 - Note de service DGAL/SDPV/97 N° 8065 du 09/04/1997 - Note de service DGAL/SDQPV/99 N° 8100 du 02/07/1999 - Note de service DGAL/SDQPV/00 N° 8128 du 17/10/2000 Tous les textes sauf la directive D-98-08 - Lettre Ordre de Service du 05/10/2000
🗐 Nombre d'annexes :	
Degré et période de confidentialité :	

Rubrique : Export

Objet : Réglementation phytosanitaire Canada

Bases juridiques :
- Directive D95-28 du 30/07/1998 Importations et expéditions intérieures de maïs (Zea mays) 11 pages
- Directive D96-05 du 19/08/2002 Exigences en matière d'importation de pommes de terre de consommation (de table) en sac et de pommes de terre en vrac destinées à la transformation et au ré-emballage 24 pages
- Directive D-96-20 du 01/08/02 Programme canadien des milieux de culture PCMC Processus d'approbation préalable et exigences en matière d'importation de végétaux enracinés dans des milieux de culture approuvés 18 pages
- Directive D-01-01 du 07/02/2003 Exigences phytosanitaires visant à prévenir l'introduction au Canada du Phytophthora ramorum associé à l'encre des chênes rouges. 11 pages.
- Directive D-02-09 du 26 /08/2002 Foin et paille. Exigences relatives à l'importation et à la circulation au Canada visant à prévenir l'introduction et la propagation d'Oulema Melanopus 8 pages
- Directive D-02-12 du 01/04/2003 Exigences relatives à l'importation de produits de bois non manufacturé et d'autres produits de bois non destinés à la multiplication (sauf les matériaux d'emballage en bois massif), provenant de toutes les régions autres que la partie continentale des Etats Unis. 32 pages

MOTS-CLES : Exigences phytosanitaires, réglementation, Canada, Export

Résumé : Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination du CANADA.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution : -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information : -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)